



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION
Sous-direction de la Qualité et de la Protection des
Végétaux

Bureau de la Santé des Végétaux
Adresse: 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par: Denis FERRIEU
Tél.: 01.41.73.48.04 Fax.: 01.41.73.48.40
Réf. interne: Fiche de vie n° G 30

NOTE DE SERVICE
DGAL/SDQPV/N2004-8084

Date: 16 MARS 2004

Classement: ON 321

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires
rurales
à

Date de mise en application: immédiate

Abroge et remplace: Note de service DGAL/SDPV/95n°8075 du 21/03/1995
point 1).

Complète: Note de service DGAL/SDQPV/N99-8175 du 08/12/1999.
Note de service DGAL/SDQPV/N2000-8040 du
13/03/2000.

☞ Nombre d'annexes:
Degré et période de
confidentialité :

Rubrique: Export

Objet: Réglementation phytosanitaire REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE

Bases juridiques:

« Réglementation relative au contrôle sanitaire des champs et des lieux de production de semences, de boutures et de matériels de plantation et au contrôle sanitaire des semences, boutures et matériels de plantation » Journal officiel de la R.F.Y. n°66 du 12/11/1999 (51 pages)

MOTS-CLES: Exigences phytosanitaires, réglementation, REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE, export

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de la REPUBLIQUE FEDERALE DE YUGOSLAVIE.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution: -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information: -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)